



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 avril 2025

N°416

IMPACT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LES MILIEUX NATURELS :

AGNES PANNIER-RUNACHER ET MARC FERRACCI SALUENT LE BILAN

DES OBSERVATOIRES DEDIES

Afin de mettre en place les conditions d'une transition énergétique conciliant développement des énergies renouvelables et préservation des milieux naturels, les ministères chargés de l'Energie et de la Transition écologique ont créé ces dernières années deux observatoires destinés à regrouper et valoriser les connaissances existantes sur le développement des énergies renouvelables et leurs incidences potentielles sur leur milieu d'implantation.

Un premier observatoire de l'éolien en mer a été lancé en 2022, complété début 2024 par un observatoire relatif aux énergies renouvelables terrestres et à la biodiversité.

Au terme de ces premières années d'exercice, Agnès Pannier-Runacher, ministre de Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, et Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Energie, saluent leurs bilans favorables à l'amélioration des connaissances sur les milieux naturels ainsi qu'à l'accessibilité de ces données d'expertise, nécessaires aux acteurs impliqués dans le déploiement des énergies renouvelables.

Volet terrestre

Prévu par la Stratégie nationale Biodiversité 2030 et inscrit dans la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi « APER ») du 10 mars 2023, **l'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité a été lancé début 2024. Consacré aux projets terrestres, il est mis en œuvre par l'Office français de la Biodiversité (OFB) et l'ADEME, sous le co-pilotage stratégique des deux ministères chargés de l'Energie et de la Transition écologique.**

Il a consacré sa première année d'existence :

- A la mise en place de partenariats structurants pour la réalisation des bilans de connaissances avec d'une part le centre d'expertise et de données sur le patrimoine

naturel¹ et d'autre par l'Unité Info&Sol de l'INRAe, qui gère le système national d'information sur les sols ;

- Au lancement de plusieurs études sur l'éolien et le photovoltaïque ;
- A la préparation d'un centre de ressources pour regrouper et diffuser les connaissances existantes sur la conciliation des objectifs de souveraineté énergétique, de neutralité carbone et de zéro perte nette de biodiversité, et pour organiser une animation technique permettant le partage des bonnes pratiques et la montée en compétence collective. Le site Internet de l'Observatoire sera activé prochainement.

L'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité organisera les 12 et 13 mai 2025 les premières « Rencontres annuelles de l'Observatoire », au cours desquelles chercheurs, financeurs, bureaux d'études, gestionnaires de milieux naturels, services de l'État et établissements publics associés se réuniront pour échanger sur les incidences des énergies renouvelables sur la biodiversité, les sols et le paysage.

Volet maritime

Inscrit dans la Stratégie nationale mer et littoral 2024-2030 et mis en place le 8 avril 2022 par les ministres en charge de l'énergie, de la mer et de la biodiversité, avec l'appui de l'OFB et de l'IFREMER, **l'Observatoire national de l'éolien en mer regroupe et valorise pour sa part les connaissances existantes sur le milieu marin et les impacts de l'éolien en mer sur ce milieu, y compris le retour d'expérience des parcs déjà opérationnels à l'étranger. Il mène également des programmes d'acquisition de connaissances sur le sujet.**

Entre 2022 et 2024 il a validé le lancement et/ou le financement de **32 études** de valorisation et d'acquisition de connaissances, dont notamment :

- **7 projets lauréats à l'appel à projets de recherche** piloté par l'OFB, qui ont démarré en 2024 ;
- La réalisation par Biotope d'une **synthèse des retours d'expérience des impacts de l'éolien en mer à l'étranger**, disponible sur le site internet de l'Observatoire national de l'éolien en mer ;
- La réalisation d'un **visualiseur cartographique des suivis télémétriques des oiseaux à l'échelle nationale**.

Les ministres saluent les bilans des deux observatoires et rappellent, dans le contexte actuel de l'actualisation de la Stratégie française pour l'énergie et le climat (Sfec), qu'ils doivent permettre de contribuer à la recherche d'un équilibre entre l'accompagnement de la transition énergétique, la préservation de la biodiversité, des paysages et des sols, et la lutte contre le changement climatique.

¹ l'Unité PatriNat, sous tutelle de l'OFB, du MNHN, du CNRS et de l'IRD

Pour plus d'informations :

Consulter le site internet de l'Observatoire national de l'éolien en mer :
www.eoliennesenmer.fr/observatoire

Consulter le [Décret n° 2024-315 du 6 avril 2024 relatif à la création d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité](#)